

SECTION DE LA MOSELLE

Metz, le 09/01/2015



En ouverture du CTL ,FO a fait la déclaration suivante :

Aujourd'hui est un jour de deuil national décrété par le Président de la République .Notre émotion est légitime en tant que citoyen contre cet acte barbare. Au-delà en tant que syndicaliste nous sommes interpellés car l'expression syndicale participe de la liberté d'expression et au-delà de la liberté tout court. La liberté est un droit jamais définitivement acquis et il appartient au syndicat de défendre encore et toujours ce droit fondamental pour vivre debout dans notre dignité Humaine.

Compte-rendu du Comité Technique local du 8 janvier 2015

Horaires d'ouverture au public : l'auberge espagnole... de la DRFIP**Pour FO le constat est clair:**

Faute d'agents on réduit les horaires d'ouverture au public de nos services et postes, une fausse réponse à un vrai problème : Comment exercer nos missions sans les effectifs ?

La Direction a donc décliné en local la note DG du 22/10/2014 avec les 2 nouvelles bornes horaires imposées :

- ✓ + de 10 000 habitants =>**24h** minimum d'ouverture au public
- ✓ - de 10 000 habitants =>**16h** minimum d'ouverture au public

En lieu et place d'une harmonisation départementale (écrit dans la note), il en résulte un méli-mélo avec des horaires croquignolesques :

Jugez-plutôt :

- ✓ METZ Rue des Clercs + Cité : Amplitude horaire **24h10** et Ouverture à **8h40**

Pour mémoire au fil des derniers mois ces mêmes sites ont ouvert successivement à 9h,puis 8h45 puis 8h30. Vous avez dit simplification !

Quelle cohérence pour les services ?

Aucune, le critère de pseudo-harmonisation ayant prévalu étant celui de la RAN (Résidence d'Affectation Nationale) .

Ainsi, deux postes proches mais situés dans 2 RAN différentes (Moyeuivre et Algrange)auront des ouvertures ou plutôt fermetures totalement opposées .

De même les 2 trésoreries de ROHRBACH lès BITCHE et de METZERVISSE qui ont modifié leurs horaires à compter du 01/11/2014 vont donc les re-modifier.

Quelle lisibilité pour les usagers ?

Aucune encore écrit dans la note : « Les horaires d'ouverture ne seront plus mentionnés sur les principaux documents adressés en masse à nos usagers. Ils renverront au site « Impots.gouv.fr » qui présentera une information à jour des horaires d'ouverture au public des sites locaux. »

Quid de l'accueil téléphonique ?

La direction a répondu en avançant la solution donnée dans une FAQ (Foire Aux Questions).

L'accueil téléphonique demeure inchangé et ne suit pas les nouveaux horaires qui ne concernent que le guichet. **Le temps consacré au téléphone doit servir à inciter fortement les usagers à se retourner vers le site « Impots.gouv.fr » pour réaliser ses démarches .**

Il s'agit comme l'affiche clairement la DG de désintoxiquer l'utilisateur de l'accueil dans nos services.

Ces différents arguments mis en avant par FO ont laissé de marbre la Direction qui a refusé de changer le moindre proposition avancée , comme par exemple pour Rombas , proposition guidée par l'attachement des agents au Service Public.

Pour la Direction : « tout c'est fait dans la concertation chefs de postes ,chefs de services ,agents ,il faut laisser se stabiliser les choses ,un bilan sera fait après un an avec des possibilités de réaménagement » .

Pour FO-DGFIP ,la volonté de la DG n'est pas d'améliorer les conditions de travail des agents mais d'arriver à ses fins en terme de dématérialisation et de communication virtuelle avec les usagers.

Ces nouveaux horaires qui seront mis en place à compter du 01/03/2015 seront cependant extensibles lors des pics de charges (campagne IR , échéances,envoi d'avis à payer ...dans une limite de 40j par an) . Faire et défaire !!!

Où va le service Public dans cette dérive ?

FO-DGFIP a rappelé sa conception du service public républicain et ne saurait cautionner un démantèlement programmé du réseau des postes comptables et de nos services.

QUESTIONS DIVERSES

- ♦ **Fermeture de l'antenne de la Trésorerie Hospitalière à Thionville:** à compter du 01/03/2015 Pour les 2 agents concernés ,la Direction a donné l'assurance d'une garantie absolue de maintien à la résidence de Thionville.

FO-DGFIP a également interrogé la direction locale sur :

- ♦ **Indemnité compensatrice communes minières :** Le versement sera assuré sur la paye de février 2015 (la mise en place +le rappel depuis le 01/07/2013)

La Direction a précisé que les cas particuliers sont identifiés et qu'ils seront traités ultérieurement.

- ♦ **Trésorerie de Rémyilly :** la fermeture de cette trésorerie est programmée pour le 01/01/2016

- ♦ **Trésorerie de Sierck:** Pour compenser les départs annoncés ,la Direction va affecter 2 agents de l'équipe de renfort. L'augmentation des charges résulte du passage de la taxe à la redevance pour les OM(ordures ménagères) .

La fermeture du poste n'est pas prévue. Soyons rassurés !!!